

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Formation Emploi, revenus

Réunion du 8 mars 2007

Projets d'enquêtes présentés pour avis d'opportunité

	Page
Enquête sur l'activité professionnelle - complémentaire à l'enquête annuelle 2006 sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires	2
Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés en 2006	5
Enquête auprès des particuliers utilisateurs de services à la personne	8
Enquête « Changements organisationnels et informatisation dans la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière » : volet employeurs	11

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur l'activité professionnelle Enquête complémentaire à l'enquête annuelle 2006 sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 8 mars sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Division Salaires et Revenus d'Activité.
Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité.
Direction générale de l'INSEE.

En association avec :

Mission d'animation de la recherche
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'activité professionnelle - enquête complémentaire à l'enquête annuelle 2006 sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires

3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête vise à enrichir l'enquête annuelle 2006 sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss). Dans cette enquête Ecmoss 2006, 14 000 établissements sont interrogés sur 130 000 de leurs salariés. Pour l'Ecmoss 2006, comme pour celle de l'année précédente, le questionnaire vise à répondre à l'enquête européenne sur la structure des salaires avec une décomposition du salaire des individus enquêtés (salaire de base, divers types de primes, rémunérations des heures supplémentaires), un chiffrage du volume d'heures travaillées ainsi qu'un certain nombre d'informations caractérisant le salarié (âge, sexe, ancienneté dans l'entreprise, quotité de travail, type de contrat de travail, niveau de diplôme, profession exercée) et pesant sur la détermination du salaire.

Mais le niveau du diplôme est relativement mal connu de l'employeur. De plus, certains autres déterminants importants du salaire (spécialité de formation, existence d'interruptions de carrière, origine géographique du salarié) ont semblé nécessaires à l'analyse de la structure des salaires. Or ces informations ne peuvent être collectées que directement auprès du salarié. Cela avait déjà été le cas lors de l'ESS 2002.

Par ailleurs, la Dares souhaite profiter de cette enquête qui renseigne bien le salaire et ses déterminants, pour recueillir l'appréciation du salarié, son degré de satisfaction sur ce salaire (en regard de son expérience, de son engagement professionnel, de ses conditions de travail), type de questionnaire qui n'a jamais été mené en France jusque là.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'Ecmoss répond à une obligation européenne. Cette enquête complémentaire à l'Ecmoss permettra donc de mieux satisfaire à cette obligation (niveau de diplôme). Comme pour l'ESS 2002 pour laquelle l'Insee avait déjà réalisé une enquête complémentaire, l'Insee vise de plus à mieux explorer l'impact d'autres facteurs pesant sur les salaires (spécialité de formation, interruptions de carrière notamment pour les femmes, origine géographique, origine sociale).

La DARES est de son côté très intéressée par cette enquête : en plus des objectifs communs à ceux de l'Insee sur une meilleure connaissance des déterminants du salaire, elle a voulu pour la première fois appréhender, en lien avec ces déterminants, l'appréciation que porte le salarié sur son salaire ou sur certains éléments du salaire (primes) au regard de sa formation, de son expérience, et de son engagement dans le travail. Ce type d'investigation fréquent dans d'autres pays n'a jamais été mené jusqu'à présent par l'Insee ou la Dares. La Dares a d'ailleurs associé un certain nombre de chercheurs à la préparation de cette enquête.

5. Principaux thèmes abordés

L'Ecmoss détaille les différentes composantes de la rémunération, les charges sociales patronales (légalles et conventionnelles), les compléments de salaire versés en cas de maladie ou au titre d'autres risques, ainsi que les autres éléments de coût (épargne salariale, taxes ou dépenses libératoires diverses, œuvres sociales, autres dépenses au bénéfice des salariés...). L'enquête s'intéresse également au volume de travail effectivement accompli, compte tenu des congés, des divers jours fériés et ponts, et des autres jours non travaillés.

L'enquête complémentaire qui porte sur un sous-échantillon de l'Ecmoss vise à compléter ce questionnement Ecmoss sur les points suivants :

- la formation initiale, à travers le niveau de diplôme et la spécialité de formation,
- l'entrée dans la vie active et le parcours professionnel,
- la situation familiale et l'origine géographique et sociale,
- l'opinion du salarié sur son salaire et son travail.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Les DADS permettent de connaître le niveau et la distribution des salaires bruts et nets. L'Ecmoss, fournit des informations sur les composantes du salaire et sur les principales caractéristiques individuelles importantes des salariés (type de contrat, profession, ancienneté dans l'entreprise). Cette enquête, complémentaire aux Ecmoss, permettra d'apporter de nouvelles informations (parcours professionnel, formation initiale, origine géographique). De plus, pour la première fois, on pourra mettre en relation ces déterminants du salaire avec l'opinion du salarié.

7. Base de sondage

La base de sondage des établissements de l'Ecmoss est constituée des établissements des entreprises de plus de 10 salariés des sections C à K, N et O de la NACE-Rev1 dans Sirène. On tire ensuite 130 000 salariés dans les DADS des établissements tirés. Cette enquête complémentaire est adressée aux salariés pour lesquels on aura reçu la réponse de l'employeur au 1^{er} septembre 2007 (nombre estimé à 65 000).

8. Unités enquêtées

L'unité enquêtée est le salarié. Le champ de l'enquête est celui des salariés des établissements appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs C à K, N et O de la NACE-Rev1. 65 000 salariés seront enquêtés en septembre 2007, par voie postale à leur domicile, parmi ceux dont nous aurons reçu à cette date les réponses au questionnaire Ecmoss via leur employeur.

9. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

Le premier courrier adressé par l'Insee est prévu pour septembre 2007 suivi d'une relance 1 mois plus tard.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il s'agit d'un questionnaire de 4 pages (format A4) comportant 30 questions. Le temps moyen de remplissage est estimé à 20 minutes environ.

11. Comité de concertation

Un comité de pilotage réunissant les représentants du Département Emploi et Revenus d'Activité et de la Dares ainsi que des chercheurs a été constitué.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Pas d'extension prévue

13. Diffusion des résultats

Une synthèse des résultats sera publiée par la Dares et l'Insee à travers leurs publications respectives (Premières Synthèse et INSEE-Première). Mais surtout des travaux d'étude pourront être réalisés par l'Insee, la Dares et les équipes de chercheurs associées à cette opération.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés en 2006

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 8 mars sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

La présente enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Études Statistiques (DARES) du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Elle sera prise en charge par les départements Formation professionnelle et insertion professionnelle des jeunes et Politique d'emploi de la sous-direction du Suivi de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés en 2006.

3. Objectifs généraux de l'enquête

De nombreux contrats aidés ont été mis en place par le législateur depuis les années 1970. Dans ce cadre, en contrepartie du recrutement de publics particuliers de salariés, l'employeur bénéficie d'une aide financière spécifique à l'embauche.

Les changements intervenus ces dernières années (loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle, loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005...) ont modifié fortement les contrats aidés existant dans les secteurs marchand et non-marchand ; ces changements ont porté sur les publics cibles ou sur le contenu même des contrats (actions de formations et d'accompagnement).

L'enquête a pour objet de connaître les pratiques de recours des employeurs aux 7 principaux contrats aidés actuels (CIE, CJE, apprentissage, contrat de professionnalisation, CI-RMA, CAE, contrat d'avenir).

Elle doit également permettre de recueillir l'opinion des employeurs utilisateurs de contrats aidés sur ces contrats et d'approcher leur effet net sur l'emploi par des questions d'opinion (l'embauche aurait-elle eu lieu en l'absence de l'aide ? sous quelle forme ? dans quel délai ?).

Enfin, elle sera l'occasion d'appréhender le rôle d'intermédiation du Service public de l'emploi dans le recrutement sous contrat aidé.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif global d'évaluation des contrats aidés mis en place par la DARES. Ce dispositif suppose notamment de compléter les données administratives de suivi des contrats aidés, issues des conventions d'embauches, par des enquêtes auprès des bénéficiaires et des enquêtes auprès des employeurs afin d'apprécier les conditions d'utilisation et de déroulement de ces contrats ainsi que leur impact sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires et plus généralement sur l'emploi et le chômage à court terme.

Les résultats de ces travaux visent à éclairer le débat économique et social dans le champ des politiques publiques d'emploi et à concourir à la réflexion sur les résultats et les évolutions souhaitables de ces politiques.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête couvrira six principaux thèmes :

- Le recrutement en contrat aidé et l'intermédiation du service public de l'emploi

- L'effet du recours au contrat aidé sur la création d'emploi et les logiques de substitution entre contrats
- Le profil du salarié et du poste occupé par celui-ci
- L'accompagnement, le tutorat et la formation du salarié en contrat aidé
- Le devenir du salarié et les ruptures de contrats
- La situation de l'employeur et ses perspectives d'avenir

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Le dispositif proposé s'inscrit dans le prolongement d'enquêtes réalisées par le passé auprès d'employeurs des secteurs marchand et non-marchand. Dans le secteur marchand, la dernière enquête de la DARES porte ainsi sur les employeurs utilisateurs de quatre mesures en 1998 et 2000 : apprentissage, contrat de qualification, CIE et exonération à l'embauche du 1^{er} salarié¹. Dans le secteur non-marchand, le Conseil National de l'Évaluation avait mené en 2001 une enquête sur les pratiques de gestion des employeurs de CES, CEC et emplois jeunes².

Le remaniement important des contrats aidés depuis 2004 ne permet pas aujourd'hui de s'appuyer sur les résultats de ces enquêtes pour juger de l'usage que les employeurs font des dispositifs existants. Les enquêtes disponibles portant sur des contrats aujourd'hui disparus ou fortement remodelés, il apparaît nécessaire de les renouveler.

Plus généralement, les enquêtes auprès des employeurs complètent les données administratives issues des conventions d'embauche et les enquêtes menées auprès des bénéficiaires.

Les conventions d'embauches remplies par les établissements lors du recrutement en contrat aidé alimentent le système d'information relatif aux différents contrats et permettent de disposer d'informations sur les caractéristiques des bénéficiaires de contrats aidés. Ces fichiers donnent également lieu à des exploitations portant plus spécifiquement sur les établissements utilisateurs, les travaux correspondant faisant l'objet de publications depuis 1994.

Cependant, les données recueillies via les conventions d'embauche ne sont pas suffisantes pour porter un jugement sur la façon dont les contrats aidés sont mobilisés par les employeurs (en distinguant notamment les utilisateurs récurrents et les multi-utilisateurs de contrats), pour recueillir l'opinion des employeurs sur leur utilité ou pour évaluer leur impact sur l'emploi et le chômage. La mise en place d'enquêtes s'avère indispensable pour compléter les données administratives disponibles. Ces enquêtes offrent également une vision complémentaire à celle fournie par les enquêtes auprès des bénéficiaires qui permettent, pour leur part, de disposer d'informations sur le déroulement du contrat aidé, la perception de son utilité par le bénéficiaire et de connaître la situation du bénéficiaire sur le marché du travail à l'issue du contrat.

7. Bases de sondage

Elle sera constituée à partir de la version informatique des conventions d'embauche remplies par l'établissement lors du recrutement du salarié. La compilation par la Dares de ces conventions (par SIRET) aboutit à un fichier exhaustif des établissements utilisateurs de contrats aidés.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

7 000 établissements ayant recruté en contrat aidé seront interrogés : 5 000 dans le secteur marchand (CIE, CJE, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, CI-RMA) ; 2 000 pour le secteur non-marchand (CAE et contrat d'avenir). L'échantillon portera sur les recrutements intervenus aux mois de septembre, octobre et novembre 2006, sur l'ensemble de la France métropolitaine. Pour les utilisateurs de CI-RMA, l'enquête se limitera aux contrats destinés aux allocataires de l'ASS et de l'API.

¹ « Les entreprises et les aides à l'emploi en quatre mesures », Claude Picart, novembre 1998, n°46.1 et « L'utilisation des aides à l'emploi par les entreprises : permanence ou logique conjoncturelle », Anne Belleville, juin 2001, n°25.1

² « les mesures d'aide aux emplois du secteur non-marchand », rapport du Conseil National de l'évaluation du Commissariat Général au Plan, MM Robineau et Simonin.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

L'interrogation téléphonique sera effectuée en octobre-novembre 2007 par un institut de sondage privé.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'entretien téléphonique est prévu sur 15-20 minutes environ.

11. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage de l'enquête comprend des représentants de la DARES, la DGEFP, l'INSEE, les DRTEFP, l'ANPE et le CEE.

Une consultation des partenaires sociaux est prévue en février 2007.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

A ce stade, aucune extension régionale n'est prévue. Celles-ci pourraient être envisagées pour les régions intéressées sous réserve d'un financement externe.

13. Diffusion des résultats

Les données seront dans un premier temps exploitées en interne à la DARES et feront l'objet d'un ou plusieurs "Premières Synthèses" DARES publiés courant 2008.

Un retour aux répondants est prévu.

Le fichier documenté de l'enquête sera mis ultérieurement à la disposition des chercheurs intéressés.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête auprès des particuliers utilisateurs de services à la personne

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 8 mars sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1 - Service producteur

La présente enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Études Statistiques (DARES – Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement). Elle sera prise en charge par le département des politiques d'emploi (Sous direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de la formation professionnelle).

2 - Intitulé de l'enquête

Enquête auprès des particuliers utilisateurs de services à la personne

3 - Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête vise en premier lieu à mieux connaître les particuliers qui recourent à des services à la personne à leur domicile (profil sociodémographique, types de services utilisés, comportements d'embauche) et à apprécier leur connaissance du cadre juridique et administratif qui encadre l'utilisation des services à la personne.

Elle visera aussi à évaluer les premiers effets de la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne sur le comportement des particuliers utilisateurs. L'enquête cherchera notamment à apprécier les changements induits par les dispositions de cette loi : extension du champ des activités de services bénéficiant d'un agrément, développement de plates-formes de services, création du chèque emploi service universel, allègement de 15 points du taux de cotisations patronales pour les ménages déclarant leur salarié sur la base réelle...

4 - Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif global d'évaluation des dispositifs de politique d'emploi mis en place par la DARES. Ce dispositif suppose notamment de compléter les données administratives de suivi par des enquêtes auprès des bénéficiaires et des employeurs.

Les résultats de ces travaux sont destinés à éclairer le débat économique et social dans le champ des politiques publiques d'emploi et à concourir à la réflexion sur les résultats et les évolutions souhaitables de ces politiques.

5 - Principaux thèmes abordés

L'enquête vise à recueillir des informations sur :

- le profil sociodémographique des particuliers utilisateurs de services à la personne ;
- les comportements d'embauche : motifs d'embauche, cadre d'emploi des salariés, nombre d'heures rémunérées, contrat de travail, mode de rémunération....
- la connaissance qu'ont les particuliers utilisateurs de services à la personne des dispositions de la loi du 26 juillet 2005 (extension du champ des activités agréées, réductions fiscales et allègements des cotisations sociales, création du CESU, développement de plateformes de service...) et les changements induits par cette loi sur leur comportement ;
- le niveau d'information général des particuliers utilisateurs de services à la personne sur l'ensemble du dispositif et leurs devoirs vis à vis des salariés (systèmes déclaratif, conventions collectives, formation des salariés, aides financières à l'embauche...).

6 - Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Les principales informations disponibles sur le secteur sont actuellement issues de sources administratives : volets sociaux relatifs aux divers modes de rémunération des particuliers employeurs, dont une exploitation est transmise annuellement par l'Institut de retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM) à la DARES ; tableaux statistiques annuels d'activité des organismes agréés des services à la personne, exploités annuellement par la DARES. Ces sources administratives ne fournissent quasiment aucune information sur les caractéristiques des particuliers utilisateurs de services à la personne, qu'ils soient employeurs directs ou recourent aux services d'un prestataire. La connaissance des employeurs et de leur comportement d'embauche ne peut donc être obtenue que par la mise en place d'enquêtes auprès de cette population.

Une enquête auprès des particuliers employeurs a été menée par l'IRCEM en novembre 2003 afin de connaître le profil sociodémographique des particuliers employeurs et leur comportement d'embauche (« étude descriptive des particuliers employeurs d'employés de maison et de gardes d'enfants à domicile »). L'enquête proposée portera sur un échantillon plus important et couvrira un champ plus large puisqu'elle inclut les personnes recourant aux services d'organismes prestataires. Outre le fait qu'elle permettra d'actualiser les informations recueillies par l'IRCEM sur les caractéristiques des particuliers employeurs, elle permettra de connaître les motivations du recours à des services prestataires, d'analyser les changements de comportement occasionnés par les nouvelles dispositions issues de la loi du 26 juillet 2005 et d'évaluer la connaissance qu'ont les employeurs de la loi et des droits qu'elle leur procure.

7 - Bases de sondage

Pour les particuliers employant directement un salarié à leur domicile, la base de sondage sera constituée à partir du fichier exhaustif transmis à la DARES par l'institut de retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM).

Pour les particuliers recourant aux services d'organismes prestataires, la base de sondage sera constituée en deux étapes : tirage d'un échantillon d'organismes agréés dans le répertoire national des organismes agréés de services à la personne constitué par l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), puis tirage d'un échantillon de particuliers recourant aux services de ces organismes.

8 - Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est le particulier utilisateur de services à la personne. Le champ de l'enquête porte sur l'ensemble des particuliers, qu'ils soient employeurs directs à leur domicile ou qu'ils recourent aux services d'un organisme prestataire. L'échantillon couvrira l'ensemble des services exercés au domicile des particuliers (aide à domicile, entretien de la maison, garde d'enfants, soutien scolaire....). L'enquête portera sur un échantillon d'environ 4 000 utilisateurs.

9 - Période de collecte et service réalisant la collecte

L'interrogation téléphonique sera effectuée en décembre 2007. L'entretien sera réalisé par un institut de sondage privé choisi par la DARES. L'exploitation de l'enquête est prévue pour le premier trimestre 2008.

10 - Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

La durée de l'entretien se situerait entre 15 et 20 minutes maximum.

11 - Comité de concertation

Outre les directions concernées du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (DGEFP, DGAS, DREES), les organismes suivants seront notamment représentés au comité de pilotage : INSEE, ANSP, IRCEM, ACOSS, UNA (union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles), UNCCAS (union nationale des centres communaux d'action sociale), FEPEM

(fédération nationale des particuliers employeurs) et ADESSA (fédération nationale d'associations d'aide et de services à domicile).

Une consultation des partenaires sociaux est également prévue.

12 - Extensions régionales prévues

Aucune extension régionale n'est actuellement prévue.

13 - Diffusion des résultats

Les premiers résultats seront publiés courant 2008 dans les publications de la DARES.

Un retour au répondants est prévu.

Le fichier documenté de l'enquête pourra être mis à disposition des chercheurs intéressés.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête « Changements Organisationnels et Informatisation » dans la fonction publique de l'État et les hôpitaux - volet « employeurs »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 8 mars sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr)
fax : 01 41 17 55 41).

1 - Service producteur

Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, et Centre d'Étude de l'Emploi (CEE).

2 - Intitulé de l'enquête

Changements Organisationnels et Informatisation dans la Fonction Publique d'État (COI-FP) et les hôpitaux (COI-H), volet « employeurs ».

3 - Objectifs généraux de l'enquête

Le dispositif d'enquêtes couplées entreprises-salariés sur les changements organisationnels et l'informatisation (enquête C.O.I.) décrit l'organisation interne, l'informatisation et le travail dans les entreprises, en associant deux points de vue complémentaires : celui des directions d'entreprise et celui des salariés. Dans les secteurs marchands, ce dispositif a fait l'objet d'un partenariat entre le CEE, la DARES et l'INSEE. La collecte du volet « employeurs » a eu lieu fin 2005-début 2006, et celui du volet « salariés » début 2006.

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), et la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), se sont associées à ce dispositif afin de l'étendre à la Fonction Publique de l'État d'une part, aux établissements hospitaliers publics et privés d'autre part. Pour cela, ces administrations ont financé une extension de l'échantillon du volet « salariés » (la collecte a été assurée en même temps que celle des salariés des entreprises marchandes). **La présente demande porte sur le volet de l'enquête auprès des établissements correspondants, qui devrait être réalisé dans le courant de l'année 2007.**

4 - Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête est donc une extension du volet « employeurs » de l'enquête COI réalisée en 2005-2006 par le CEE, l'INSEE et la DARES. Elle est complémentaire au volet salarié réalisé fin 2006.

D'une manière générale, le dispositif d'enquête COI s'inscrit dans le système d'observation des sources de la productivité et de la compétitivité développé par le ministère de l'industrie (enquête « changement organisationnel de 1993 », enquête COI de 1997, enquêtes sur les TIC de 1999 et 2002) et dans le système d'observation des changements du travail développé par le ministère du travail (enquêtes TOTTO de 1987 et 1993, enquêtes Conditions de Travail, 1991 et 1998, enquête COI de 1997). Le Centre d'Études de l'Emploi joue un rôle pivot dans la conception de la source et dans la coordination de sa réalisation.

Dans la Fonction Publique de l'État, les changements du travail peuvent être observés à partir du dispositif de la DARES (enquêtes TOTTO et conditions de travail), mais uniquement à partir de la réponse de salariés, et sur un échantillon très réduit en ce qui concerne les salariés du public. Les transformations en cours sur le plan de l'organisation (nouveaux outils managériaux, IOLF, relations à l'usager, ...) et des outils informatiques (progiciels de gestion, e-administration...), conduisent la DGAFP à vouloir observer l'effet de ces changements de manière conjointe du point de vue des employeurs publics qui mettent en œuvre ces changements comme de celui des agents.

Dans les hôpitaux, les changements du travail peuvent également être observés à partir de la réponse des salariés aux enquêtes TOTTO et conditions de travail, mais également à partir de la réponse des

salariés à une enquête de la DREES sur les conditions de travail. Cette enquête a eu lieu auprès de 5 000 actifs des établissements de santé en 2003 et s'est inspirée des enquêtes Conditions de Travail et SUMER (Surveillance Médicale des Risques) de la DARES, ainsi que de la première édition de l'enquête COI en 1997. Cependant, les hôpitaux connaissent également des transformations importantes sur le plan de l'organisation (nouveaux outils managériaux, relations au patient, tarification à l'activité, organisation en pôle...) et des outils informatiques (PMSI, informatisation des urgences, traçabilité des circuits de médicament, de déchets...), conduisant la DREES à s'associer au dispositif, afin d'observer l'effet de ces changements en mettant en relation le point de vue des employeurs qui organisent ces changements et celui des agents qui mettent en œuvre les outils.

Ces extensions intéressent un vivier important d'utilisateurs directs d'une part au sein de l'administration et des professionnels concernés et d'autre part dans l'univers académique (économistes, sociologues, gestionnaires et ergonomes). Une partie de ces utilisateurs potentiels ont participé à l'exploitation de l'enquête COI de 1997 (voir www.enquetcoci.net). D'autres ont été associés à la préparation de l'enquête COI 2006, au sein des comités de pilotage du dispositif dans son ensemble, du comité de suivi de l'extension, ou encore à l'occasion des réunions des comités de consultation (voir point 11, comités de concertation).

Abordant les enjeux des transformations d'organisation et des technologies de l'information et de la communication (TIC) avec un double point de vue, celui des employeurs et celui des salariés, cette source devrait intéresser tout particulièrement les partenaires sociaux. C'est pourquoi les concepteurs du dispositif d'enquête ont souhaité les associer largement dans la construction de la source, et souhaitent également les consulter sur l'utilisation et la diffusion des résultats.

5 - Principaux thèmes abordés

Volet « employeur » : organisation et réorganisations de l'unité employeur, contraintes et environnement ayant joué sur les choix d'outils, partenariats externes, usage de nouveaux dispositifs de gestion (organisation de la relation avec les usagers, de la logistique, de l'activité, expérimentations, outils d'évaluation, gestion des compétences), usages de l'informatique (réseaux informatiques et internet, bases de données partagées, progiciels de gestion, outils d'échange, d'optimisation, de suivi des flux, e-administration), accompagnement et difficultés du changement.

Volet « salariés » (pour mémoire) : Horaires et organisation du temps de travail, organisation du travail : polyvalence, hiérarchie, communication, apprentissages, autonomie, travail collectif, contraintes de rythme ; utilisation de l'informatique ; évaluation, formation, modalités de rémunération ; satisfaction au travail, perception des changements affectant le travail.

6 - Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Le domaine de COI est l'identification des changements structurels marquant la vie des organisations et liés à l'adoption de nouveaux outils techniques ou de nouvelles formes d'organisation du travail. COI s'intéresse à des questions qui sont abordées sous des angles différents par :

→ L'enquête sur l'innovation technologique (SESSI et INSEE) : C.O.I. traite des innovations organisationnelles et commerciales et elle s'intéresse au processus d'accumulation des connaissances à tous les niveaux de l'entreprise et pas seulement au niveau de sa fonction de conception. Par ailleurs, le champ de ces enquêtes est limité aux secteurs marchands, limite que COI dépasse grâce aux extensions.

→ L'enquête sur les conditions de travail (DARES), et les conditions de travail à l'hôpital (DREES) : COI approfondit la description de l'organisation du travail en lien avec les choix techniques et organisationnels des entreprises.

→ L'enquête REPONSE (DARES) : C.O.I. s'intéresse à des espaces de négociation plus informels entre employeurs et employés comme, par exemple, les entretiens d'évaluation. Notons que le champ de l'enquête REPONSE est également limité aux secteurs marchands.

COI ne pose aucune question quantitative dont la réponse peut être obtenue par appariement avec d'autres sources ou des fichiers administratifs (EAE, SAE, DADS, fichier de paie des agents de l'État, DMMO etc.).

7 - Bases de sondage

Pour la fonction publique d'État, la base de sondage est constituée du fichier de paie des agents de l'État et des DADS.

Dans le secteur hospitalier, la base de sondage utilisée provient de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE). Il s'agit d'une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé installés en France (métropole et DOM) y compris les structures qui ne réalisent qu'un seul type d'hospitalisation ou qui ont une autorisation pour une seule activité de soins. Les données sont collectées par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

8 - Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Les extensions seront réalisées respectivement auprès de 400 unités employeurs de la Fonction Publique d'État et 800 établissements hospitaliers publics et privés. 4 000 salariés travaillant dans ces unités ont déjà été interrogés.

Pour la Fonction Publique d'État, les unités employeurs correspondent à des services ordonnateurs des différents ministères, à l'exclusion du ministère de la Défense et de l'enseignement primaire. Il s'agit de directions d'administration centrale ou déconcentrée, services déconcentrés, académies ou établissements scolaires dont les effectifs non enseignants rémunérés sur le budget de l'État dépassent 20 salariés.

Pour le secteur hospitalier, public comme privé, on interroge des entités juridiques situées en France métropolitaine, comprenant au moins 20 salariés non médicaux.

→ Dans le public, on interrogera des Centres Hospitaliers, Centres Hospitaliers Régionaux ou Centres Hospitaliers Universitaires. Sont exclus du champ les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie, les hôpitaux locaux et autres établissements publics.

→ Dans le privé, on interrogera des établissements de soins de courte durée et des centres de lutte contre le cancer.

→ Dans le cas de l'AP-HP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris) et des HCL (Hospices Civils de Lyon), en raison de la taille importante de ces entités juridiques, on interroge les directions des établissements plutôt que les administrations gérant les établissements.

Rappelons que dans les secteurs marchands, environ 17 000 entreprises de 20 salariés et plus et 20 000 salariés ont été interrogés.

9 - Période de collecte et service réalisant la collecte

Volet « employeurs » COI-FP et COI-H : prestataire pour le compte de la DGAFP et de la DREES, deuxième trimestre 2007.

10 - Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire « employeur » est auto-administré. Il sera d'une longueur de 8 pages maximum avec des questions qualitatives (réponses principalement de type « oui/non »).

11 - Comité de concertation

Deux groupes de pilotage ont été constitués pour concevoir les questionnaires « entreprises » dans les secteurs marchands et « salariés ». Ils se sont réunis entre octobre 2004 et février 2006, et étaient composés de statisticiens issus de l'administration économique, de représentants des partenaires sociaux, et d'experts issus du monde académiques (économistes, sociologues, gestionnaires et ergonomes). Des experts d'entreprises (femmes et hommes de terrain, consultants) et des organisations internationales (OCDE, Eurostat, Fondation de Dublin) ont également été consultés.

Pour le volet « employeurs » de l'extension à la Fonction Publique de l'État et aux hôpitaux, un comité de suivi rassemblant des statisticiens des administrations concernées et des chercheurs (économistes, sociologues et gestionnaires) s'est réuni d'octobre 2005 à juin 2006. Deux comités de pilotage et de concertation pour l'extension à la Fonction publique de l'État d'un côté, aux hôpitaux de l'autre, ont réuni, outre ces statisticiens et chercheurs, des responsables administratifs des secteurs

concernés, chargés de la mise en œuvre ou du suivi des réformes, et des représentants des professionnels de la santé (secteurs public, privé lucratif et privé non lucratif).

12 - Extensions régionales prévues

Pas d'extensions prévues

13 - Diffusion des résultats

Publications de premiers résultats dans les supports des services concernés. Exploitations secondaires au sein d'un groupe de travail. Organisation de séminaires pour diffuser les résultats des études secondaires auprès d'un public large. Alimentation du site www.enquetecoi.net avec éventuellement mise à disposition de tris croisés. Publications académiques.